

Compte rendu de la séance du 3 juin 2019

PRESENTS : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TOURNAYRE Olivier - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - GIROD Françoise - FONTAINE Christian – ROCHE Philippe - FALAISE Jean-Jacques- COTE Cécile - BERGHMANS Laurence - DELORME Bertrand

ABSENTS EXCUSES : BEAUDET Florence - JAYR Jacqueline –CHENE Lydie - BONNARD Yvon -

Date de la convocation : 27 mai 2019

Secrétaire de séance : Laurence BERGHMANS

VOIRIE :

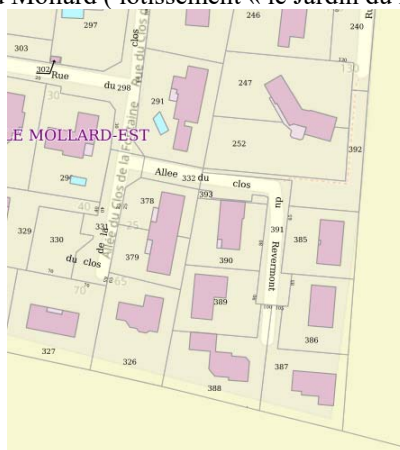
• Programme de voirie 2019 : présentation du dossier de consultation des entreprises
Olivier TOURNAYRE maire-adjoint en charge de la voirie, donne connaissance au conseil municipal du programme de voirie 2019 consistant en :

- Un aménagement des rives de chaussées en béton structuré sera réalisé route de Chateauxvieux pour limiter les phénomènes d'érosions des accotements dans la descente vers le Suran.
- Le Chemin des Gonettes au Pied de la Côte sera réfectionné en enrobés. Cette solution permettra d'obtenir un résultat durable pour cette voirie à forte déclivité.
- Sur Salles, Chemin des Claies des caniveaux seront mis en place et un puits perdu sera créé pour collecter les eaux de ruissellement.
- Des reprofilages de voiries en enrobés seront réalisés à Salles, Chemin de Varambon au nord du GAEC et sur la route de Gravelles
- Des chemins desservant de nouvelles constructions seront réalisés en bicouches à Confranchette le Bas, Chemin du Bois du Mont et à Soblay, (Chemin vers l'Acquise).
- Des revêtements en bicouche seront également réalisés sur des zones empierrées dans le cadre de travaux précédents au Pied de la Côte, zone de stationnement chemin de Maison Chêne et à Gravelles le Bas vers la patte d'oie Croix de la dent/Bois de la Cha.
- Consécutivement au projet d'achat d'une parcelle contigüe aux garages communaux en-dessous de la salle des fêtes, un parking sera aménagé permettant la création d'une dizaine de places de stationnements supplémentaires.
- Une campagne de Point à Temps sera également réalisée sur l'ensemble des voiries communales pour maintenir l'état de nos voiries à moindre coût.

Le maire propose au conseil municipal de lancer une consultation par le biais d'une procédure adaptée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le dossier de consultation des entreprises et autorise le maire à lancer la consultation et à procéder à leur dévolution par voie de procédure adaptée.

- Rétrocession voies de lotissements : le maire informe le conseil municipal que les associations Syndicales de deux lotissements, sollicitent la rétrocession de la voirie et des réseaux à la commune
 - Clos du Revermont au Mollard (lotissement « le Jardin du Revermont »)



Voirie : actuellement → parcelle ZN 391 pour 622 m²

→ parcelle ZN 392 actuellement en espace vert pour 534 m² (attention les espaces verts, accotement, ouvrages de rétention d'eau ne peuvent pas faire l'objet de rétrocession) pas en totalité

Espaces verts → parcelle ZN 393 pour 39 m²

o Clos du Ruisseau à la Chapelle



Voirie :			
ZL 106	102 m ²	G 1891	252 m ²
ZL 100	713 m ²	parking ? voirie ?	
Total voirie	815 m²		
Espaces Verts :			
ZL 99	276 m ²		
ZL 98	597 m ²		
G 1890	253 m ²		
Total espaces verts	1126 m²		

Le conseil municipal est favorable sur le principe de rétrocession de la voirie et des trottoirs. Les documents nécessaires (plan de récolement, plans actualisés, procès-verbaux de l'assemblée générale de chaque association syndicale, déclaration d'achèvement de travaux et certificat de conformité) seront demandés à chaque association.

• Impasse du Châtelet

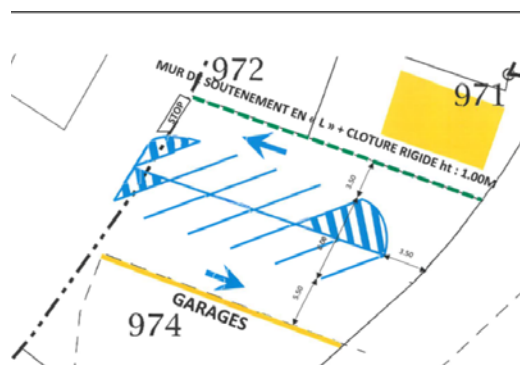
Le maire rappelle au conseil municipal que la première partie du chemin dénommé « impasse du Châtelet » n'est pas communale, elle appartient à plusieurs riverains, pour arriver sur une partie communale. Il fait part au conseil municipal qu'il a envoyé aux riverains de cette impasse un courrier les informant

- ⇒ que dans le cadre du renforcement du réseau d'eau potable réalisé par le Syndicat des Eaux Ain-Veyre-Revermont, la canalisation sera déplacée, réalisée en Ø 100, ce qui permettra une meilleure alimentation en eau et une défense incendie aux normes en vigueur.
- ⇒ que la commune entretient la couche de roulement du chemin d'accès, la haie située à l'Est et procède au déneigement.

De ce fait il leur a été proposé que cette partie de chemin soit cédée à titre gratuit à la commune. Une réunion d'information pourrait être programmée.

ACQUISITION de TERRAIN : le village

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une offre de vente par les consorts VINCENT, de la parcelle de terrain cadastrée section F 973 d'une superficie de 251 m², située en dessous des garages communaux, parcelle communale F n°974. Cette acquisition permettrait d'aménager une dizaine de places de stationnement, (ci-dessous ébauche du projet)



Le maire informe le conseil municipal que cette parcelle est une opportunité au village, à proximité de la salle des fêtes. Le prix de vente proposé par les consorts VINCENT est de 6 000 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve l'acquisition de la parcelle F n°973 de 251 m² au prix de 6 000 €.

VENTE de TERRAINS : Confranchette le Bas

- Terrain communal cadastré F n°1525 d'une surface de 160 m²

Le maire a été saisi d'une demande d'achat d'une partie de cette parcelle à proximité de l'abris bus, par les consorts MONNIER propriétaire de la parcelle F n°1524 qui entretiennent actuellement la parcelle communale.

Après visite sur place et bornage

- une surface d'environ 100 m² pourrait être cédée,
- 41 m² correspondant à l'abris bus conservée par la commune
- et 20 m² à régulariser par les consorts PONS ayant empiété sur le terrain de la commune



La maison des consorts PONS étant en cours de vente, le maire demandera de régulariser la situation, ou de laisser la bande de 20 m² qui pourrait de ce fait être rétrocédée aux consorts MONNIER.

- détachement pour cession partie de voirie devant parcelle F n°1502 environ 155 m² à Gérard DALLY

Le maire fait part au conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur Gérard DALLY vendeur d'une maison et d'un four situés face à la fontaine de Confranchette le Bas, afin de délimiter le devant de sa parcelle et le domaine public. Un pré-accord est intervenu, permettant un détachement d'une surface d'environ 155 m² délimitée par le caniveau des eaux pluviales et le trottoir des bâtiments. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à main levée 5 abstentions et 9 pour, approuve la vente de ce détachement à Monsieur DALLY Gérard au prix forfaitaire de 700 €.



CONSTRUCTION BATIMENT SCOLAIRE et PERI-SCOLAIRE : permis modificatif (façade, panneaux photovoltaïque)

Le maire informe le conseil municipal que la construction du bâtiment scolaire et péri-scolaire est terminée. Des modifications ont été faites et à ce titre un permis modificatif élaboré par le cabinet d'architecture Atelier du Trait est en cours d'instruction. Le conseil municipal doit autoriser le maire à déposer un permis de construire modificatif. Les modifications portent sur :

- rajout de la parcelle F n°896
- modification des ouvertures en façades pour le volume triangulaire en pignon Nord
- rajout d'une fenêtre en façade Ouest pour le bâtiment principal
- modification du type de tuiles : Oméga 10 rouge nuancé
- mise en place de panneaux photovoltaïques versant Ouest
- modification implantation des clôtures et du portail
- modification du terrassement sous l'emprise du RDC côté rue
- création surface de plancher + 2.40 m²
- mise en place d'un exutoire de fumée

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à déposer le dossier de demande de permis de construire modificatif.

RESTAURANT SCOLAIRE : création de régie pour mise en place pré-paiement en ligne

Le maire rappelle au conseil municipal, que, comme évoqué à plusieurs reprises, afin de limiter les impayés, la commission scolaire a étudié les différentes solutions à mettre en œuvre afin de résoudre ce problème. Il est rappelé qu'actuellement les parents réservent les repas en ligne sur le site 3 D Ouest, le jeudi avant 9 H 00 pour la semaine d'après et reçoivent une facture le mois échu.

Il est proposé de mettre en place à compter de la rentrée des classes 2019-2020, un système de prépaiement en ligne. De ce fait la réservation des repas ne sera possible que si les parents ont alimenté leur porte-monnaie électronique, accès à une plateforme sécurisée gérée par la Direction des Finances Publiques.

De ce fait, une régie de recettes pour le restaurant scolaire sera créée.

Le maire nommera par la suite un régisseur.

Il donne connaissance au conseil municipal du devis de 3 D Ouest de mise en place et passage à un fonctionnement en prépaiement porte-monnaie s'élevant à la somme de 840,00 € H.T. soit 930,00 € T.T.C..

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la mise en place de prépaiement à la cantine à compter de la rentrée scolaire 2019-2020
- approuve le devis de la Sté 3 D Ouest d'un montant de 840,00 € H.T. soit 930,00 € T.T.C.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS d'ASSISE 2020

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort de 3 personnes en vue de la préparation de la liste 2019 des jurés d'assises. Conditions : avoir 23 ans, les personnes de plus de 70 ans en cas de tirage au sort pourront demander une dispense.

TRAVAUX DIVERS

- devis cimetière

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en 2017 il a été procédé à la réhabilitation du cimetière et notamment le carré A situé en haut à gauche de la croix : tombes enlevées, pose de muret de soutènement.

Il fait part au conseil municipal que la continuité des réhabilitations des carrés est à faire, et propose que le carré B soit réalisé en 2019.

Les travaux consistent en :

- pose de murets de soutènement 13 800,00 € H.T.
- réhabilitation du carré : 2 690,00 € H.T.
dépierrage superficiel, comblement avec apport de terre végétale et engazonnement
- gestion des intervalles entre tombes
comblement béton lissé entre tombes 3 120,00 € H.T.
coût total H.T. 19 610,00 € soit T.T.C. 23 532,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise GIVRE pour les travaux de réhabilitation du carré B.

- « Boule des Tilleuls » à Soblay

- Taille des arbres :

Le maire informe le conseil municipal qu'il a fait intervenir, pour des motifs de sécurité, la Sté GALLAND Paysage à l'arrière du terrain de la Boule des Tilleuls, et vers les colonnes de tri sélectif au hameau de Soblay, pour l'élagage de 9 gros arbres avec réduction de la circonférence et de la hauteur d'environ 4 à 6 mètres. Montant des travaux H.T. 2 950,00 € soit T.T.C. 3 540,00 €.

- Remise en état jeux de boules

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la remise en état des jeux de boules. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise FALAISE T.P. pour un montant H.T. de 3 946,25 € soit T.T.C. 4 735,00 €.

- Poteaux Incendie à Gravelles

Le maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont, réalise sur la commune des travaux de changement et renforcement des canalisations d'eau potable dans les hameaux de Gravelles le Bas et le Haut, Soblay et Confranchette le Bas et le Haut.

Les conduites seront en Ø 100 au lieu du Ø 60 ou de Ø 80, de ce fait il y a lieu de remplacer les poteaux incendie existants qui ne seront plus adaptés et d'en installer des nouveaux.

⇒ Remplacement des poteaux :

- PI 39 Gravelles le Bas carrefour « chemin du Clos » et « chemin de la Croix de la Dent »
- PI 42 Gravelles le Haut « chemin de la Tour » vers le n°105
- PI 44 Gravelles le Haut « chemin chez l'André » vers le n°40

⇒ Installation d'un nouveau poteau

- à Gravelles le Bas « chemin de la Croix de la Dent » vers le n°390

Le maire donne connaissance du devis de l'entreprise ROUX TP pour un montant de 1 615,00 € H.T. soit 1 938,00 € T.T.C. par poteau et 176,00 € H.T. de PV pour P.I. articulé soit un montant total H.T. de 6 460,00 € T.T.C. 7 752,00 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide le remplacement des 3 poteaux incendie et l'installation d'un neuf par l'entreprise ROUX TP pour un montant H.T. de 6 460,00 € soit T.T.C. 7 752,00 €.

- Extension, restructuration salle multi-activités

Jacques CORRETEL, maire-adjoint, fait part au conseil municipal de l'avancement des travaux de la salle.

- bâtiment à l'arrière réalisé
- extension à l'avant prêt à construire (bar)
- plafond coupe feu à l'intérieur posé

- Travaux d'enfouissement des réseaux route du Colombier

L'entreprise SOBECA débutera les travaux de terrassement avec pose de fourreaux, route du Colombier, pour une fin de chantier prévue aux alentours de fin Juin. Suite à cette première phase, les tirages et raccordements du réseau électrique par SOBECA, du réseau éclairage public par BOUYGUES ENERGIE, du réseau télécom par ORANGE.

- Bâtiment scolaire et péri-scolaire

Olivier TOURNAYRE, maire-adjoint en charge de la voirie, informe le conseil municipal que l'entreprise COLAS a réalisé le trottoir entre les deux passerelles.

- Carrefour de Gravelles

Olivier TOURNAYRE informe le conseil municipal que les bordures ont été reprises vers le trottoir, avec réduction du « bateau ».

Patrice PERROTIN conseiller municipal, également membre du comité de fêtes de St Martin du Mont, en charge du fleurissement, informe qu'une jardinière en béton d'une hauteur d'environ 50 cm a été installée sur le trottoir avec des fleurs retombantes.

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Conseil d'école :

Brigitte DONGUY, maire-adjoint, en charge des affaires scolaires, donne le compte rendu de la réunion du conseil d'école qui s'est tenu ce jour à 18 H 00.

Rentrée des classes le 2 septembre avec un effectif prévu de 183 enfants

Ont été abordés le projet d'école, les sorties faites et à venir.

Bilan très positif pour le menu « saveurs du monde » proposé par le conseil municipal d'enfants, projet qui sera reconduit l'année prochaine. Activités piscine : pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves de CE1 mais également les élèves de CM1 des écoles faisant partie de la communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse bénéficieront d'un module d'apprentissage en natation. Départ à la retraite de Madame CHEVALIER.

Christian FONTAINE a rappelé que le conseil municipal n'a pas inscrit au budget primitif 2019 l'acquisition de vidéo-projecteurs. Un programme d'équipement sera établi sur les années à venir.

Opération nettoyage de printemps, le bilan est décevant car il y a eu une faible participation des enfants (39 personnes). Mais beaucoup moins de déchets à ramasser.

- Transport à la demande, Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse

Christian FONTAINE informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion sur le transport à la demande « RUBIS+ » qui sera effectif à compter du 2 septembre 2019. Ce nouveau service ne remplace en aucun cas le transport scolaire et demeure une solution de transport complémentaire aux moyens actuels tel que le TER. Appel au service 2 h avant les heures de départ définis par l'Agglomération aux 3 arrêts identifiés sur la commune, à savoir : Le Bourg, au Monument aux Morts. Salles, place de la Gâche et au Farget, place de la Chapelle de l'Orme. Le prix du titre de transport s'élèvera à 1 € 30 par trajet.

QUESTIONS DIVERSES

-demande EASY RALLY essais sur voies publiques : Monsieur Jacques CORRETEL n'a pas pris part aux débats et au vote.

Le maire fait part au conseil municipal qu'il a été saisi par la Sté Easy Rally d'une demande d'utilisation de routes asphaltées ou de chemins de terre pour essai sur routes fermées.

Cette société dont le siège est à Tossiat, a pour activité la location de voitures de rallye et de rallye raid, préparées dans ses locaux. Elle recherche des routes asphaltées ou chemins de terre pour tester ses véhicules sur routes fermées, avec prise d'arrêté municipal pour interrompre la circulation sur une période, d'une journée, d'une demi-journée voire quelques heures. Ces tests seraient réalisés avec mise en place d'une équipe de sécurité bloquant chaque accès de la route fermée.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal :

- o Considérant que des efforts constants sont faits chaque année pour l'entretien sur réseau de voirie communale
 - o Considérant que les essais réalisés avec des voitures puissantes de rallye contribuent à la détérioration des bandes roullantes
 - o Considérant les coûts engendrés pour l'entretien des routes
- ⇒ Emet un avis défavorable à la demande formulée par la Sté Easy RALLY
- Arrêté sécheresse

Le maire informe le conseil municipal de l'arrêté sécheresse et du secteur Dombes-Certines dont fait partie la commune de Saint Martin du Mont en explicitant le périmètre concerné.

Il explique que pour l'organisation des Sapeurs Pompiers le périmètre concerné est dans le secteur Bugey car le CPINI de Saint Martin du Mont dépend de Pont d'Ain.

- Appartement au-dessus de l'épicerie

Le maire informe le conseil municipal qu'un couple sera locataire à compter du mois de juillet de l'appartement. Edna TREIBER-FERBER maire-adjoint en charge des travaux, a fait visiter ce logement à 3 personnes, elle fait remarquer que ce qui arrête les couples avec de jeunes enfants ce sont les escaliers.

- Culturiosités

Edna TREIBER-FERBER informe le conseil municipal de la remarque faite par les organisateurs des Culturiosités sur l'absence des élus de Saint Martin lors de l'ouverture. Il leur a été répondu qu'il y a eu un manque de communication et notamment d'invitation transmise au dernier moment.

- Entretien le long du stade de foot

Jean-Jacques FALAISE demande qui entretient le long du stade. Le maire répond que c'est à la charge du Conseil Départemental car c'est l'embranchement de la RD 64d.

-Equipement cuisine et bar de la salle multi activités

Jacques CORRETEL informe le conseil municipal que l'analyse des offres est en cours.

Le Maire
Laurent PAUCOD